

Le SCoT de Sélestat et sa Région en révision !

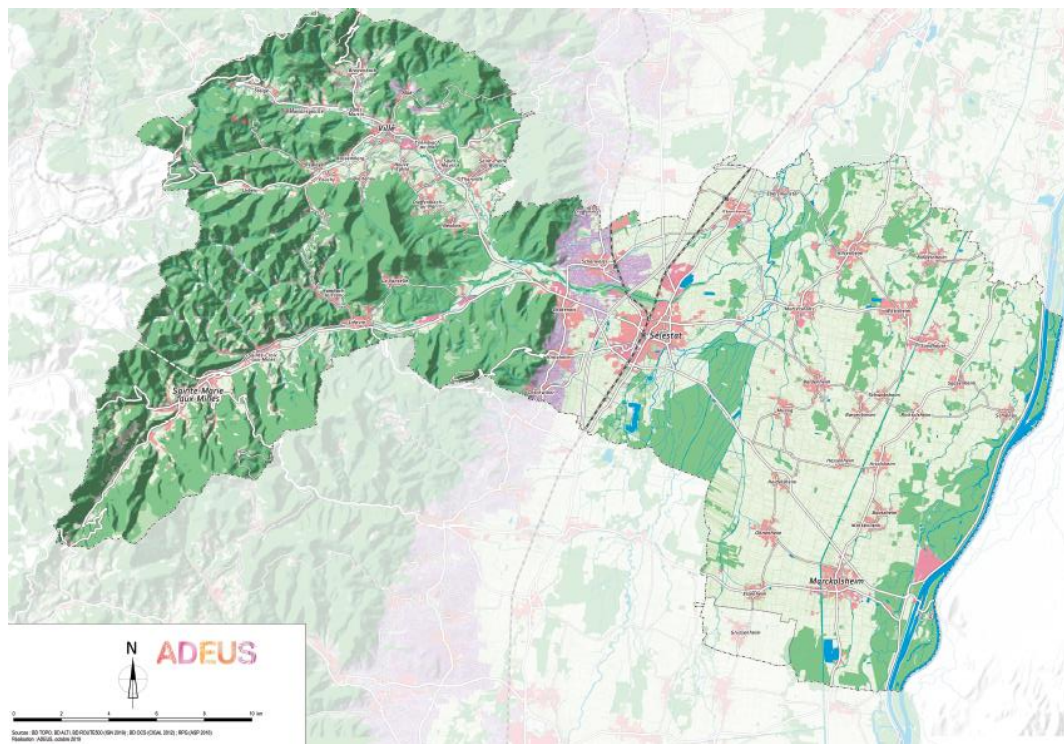
Le Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région a été **approuvé en décembre 2013**. En 2019, le PETR a procédé à une **analyse des résultats** de l'application du SCoT. A l'issue de cette analyse, le comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural de Sélestat Alsace centrale a **prescrit la révision générale** du SCoT de Sélestat et sa Région.

En octobre 2022, cette délibération a été complétée afin de prescrire un **SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Le SCoT c'est quoi ?

Le SCoT est un **document d'urbanisme** qui détermine, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie, les grandes orientations **d'aménagement et de développement d'un territoire à horizon 20 ans**. Il met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux en prenant en compte les **besoins des habitants** et les **ressources du territoire**.

Le **SCoT de Sélestat et sa région** couvre le territoire des communautés de communes du Val d'Argent, du Ried de Marckolsheim, de Sélestat et de la Vallée de Villé.



Les **documents d'urbanisme communaux et intercommunaux** (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieu) doivent être compatibles avec le SCoT.

Les objectifs de la révision

- **Tenir compte des conclusions de l'analyse** des résultats d'application à 6 ans du schéma en vigueur
- Se doter d'un nouveau SCoT à l'échelle du **nouveau périmètre** comprenant désormais 52 communes
- « **Moderniser** » le contenu du SCoT
- **Adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires** intervenues depuis son approbation, notamment la « **loi Climat Résilience** » du 22 août 2021 (objectif ZAN)
- Engager la **transition écologique du territoire** dans toutes ses composantes :
 - Préserver le **cadre de vie et le patrimoine**
 - Adapter les **logements** aux évolutions sociétales à l'œuvre et aux nouveaux modes d'habiter
 - Concilier **développement économique** et **sobriété foncière**
 - Adapter le territoire au **dérèglement climatique**

Le PETR étant **membre de l'ADEUS** (Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur), celle-ci va l'accompagner pour la révision de son SCoT.

Objectif : approuver le schéma révisé en 2026 !

→ Retrouvez plus d'informations sur le site internet du PETR : selestat-alsace-centrale.fr